

Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du conseil municipal du 30 janvier 2026

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Annie FRAGOLA, Sophie GRANGEAT, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Marine MONDET, Djamila NDAGIJE, Doris RITZENTHALER, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Bernard FORT, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET.

Présents : 19

Représentés : 6

Absents : 4

Votants : 25

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Françoise LEJEUNE (pouvoir à Stéphane GIRET), Claire QUINETTE-MOURAT (pouvoir à Marine MONDET).

MM Pierre-Jean CRESPEAU (pouvoir à Adelin JAVET), Gilbert CROZES (pouvoir à Philippe LORIMIER), Didier GERARDO (pouvoir à Patrick PEYRONNARD), Eric ROETS (pouvoir à Françoise LANNOY).

ABSENTS :

Mmes Agnès DUVENT, Sylvaine FOURNIER

MM. Patrice KAUFFMANN, David RESVE

Patrick AYACHE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2312-1 et D2312-3,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant le rapport joint à la présente délibération,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à débattre autour des orientations budgétaires pour 2026 qui ont fait l'objet d'une présentation en commission des finances du 22 janvier dernier.

Délibération n°06-2026 du 30 janvier 2026, **Page 2 sur 2**

A l'issue du débat, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue du débat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **06 FEV. 2026**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Patrick AYACHE

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa
publication le et de sa transmission en
Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique -
marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le conseil municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientations budgétaires, et ce, préalablement à l'adoption du budget primitif le 27 février prochain.

Le présent rapport apporte les éléments permettant la tenue de ce débat.

Introduction

Le Code général des collectivités territoriales (articles L2312-1 et suivants) prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, départements, communes de + de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de + de 3 500 habitants. Il a lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire et essentielle qui doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année qui débute et des années suivantes, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB est ainsi l'occasion pour l'assemblée délibérante :

- D'être informée de la situation financière de la commune et de son évolution
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et les objectifs budgétaires à court et moyen terme.
- De discuter des orientations préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote mais doit faire l'objet d'une délibération distincte car il est considéré comme une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Il donne lieu à l'élaboration d'un rapport dont le décret n° 2016-84 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de transmission.

La première partie du rapport s'attachera à présenter le contexte mondial et national, avant d'examiner la situation financière de Crolles et les orientations budgétaires pour 2026.

I - Le contexte socio-économique et politique

1 - Une économie mondiale et Européenne qui résiste

Depuis le début de l'année, l'économie mondiale a plutôt bien résisté à l'augmentation progressive et chaotique, par la nouvelle administration américaine, des droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre Mondiale.

L'économie américaine a certes ralenti mais elle semble néanmoins loin de la récession. La zone Euro, en revanche, sort affaiblie : l'euro s'est fortement apprécié dégradant un peu plus une compétitivité mise à mal par la crise de l'énergie en 2022-2023 et la rude concurrence chinoise. Une lueur d'espoir apparaît toutefois : l'investissement reprend des couleurs, l'Allemagne, après deux années de récession, amorce un redressement progressif tandis que l'Italie et surtout l'Espagne devraient connaître une croissance plus vigoureuse.

La croissance mondiale devrait se maintenir à 2,8 % malgré un léger ralentissement, (2,9 % en 2025 et 3,0 % en 2024).

Les risques sur la croissance mondiale demeurent toutefois élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevés.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %).

L'inflation resterait, en moyenne, légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

2 - La situation française :

2.1 - Une économie fragilisée par l'instabilité politique :

La France, malheureusement, évolue à rebours de l'embellie européenne et l'INSEE constate un climat de morosité économique des ménages et des entreprises.

Certes, la croissance a plutôt bien résisté en 2025 mais, en particulier en raison de l'instabilité politique, l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, la consommation reste atone, la confiance des ménages recule, le taux d'épargne des consommateurs bat des records chaque trimestre. Une bonne nouvelle toutefois : l'activité du secteur du bâtiment arrêterait de reculer et les entreprises du secteur sont nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité.

Dans ce contexte, les prévisions de croissance sont de 1,0 % en 2026 / 0,9 % en 2025.

L'inflation devrait être de l'ordre de 1% en 2025, puis 1,4 % en projection 2026 et 1,8 % en 2027.

La tendance reste incertaine sur les taux d'intérêt malgré une stabilisation.

L'économie reste fragilisée par l'instabilité politique.

2.2 - Contexte politique institutionnel toujours instable

Depuis la dissolution et les élections législatives de juin 2024, et avec une succession de gouvernements éphémères, la France connaît une crise politique inédite avec une instabilité politique constante due à l'absence de majorité absolue.

Cette instabilité continue à alimenter le sentiment de défiance généralisé envers les institutions et ses représentants.

Le projet Loi de finances 2026 est donc, à nouveau, construit sur un contexte politique marqué par une grande instabilité.

Il a été présenté le 14 octobre dernier, pour aboutir à un échec de la commission mixte paritaire le 19 décembre.

Une Loi spéciale a donc dû être promulguée le 26 décembre.

L'examen du projet de Loi de finances a repris le 13 janvier, avec une 2^{ème} lecture par le Sénat prévue dans les jours qui viennent.

A cette date, il est très difficile de savoir si la Loi de finances pourra être votée ou si le gouvernement devra recourir à l'article 49-3 ou à un vote par ordonnance (hypothèses qui semblent de plus en plus probables).

Cette procédure exceptionnelle temporaire s'appliquera jusqu'à l'adoption d'une Loi de finances.

Pour rappel, comme en 2025, la loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles (reconduction des crédits 2025 et autorisation de recourir à l'emprunt) dans une logique de continuité budgétaire.

Aucune dépense nouvelle ne peut être mise en œuvre. Les dotations, subventions et revalorisations salariales sont suspendues, et seuls sont financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent.

A noter également que la revalorisation des bases fiscales n'est pas remise en cause (env + 1 % prévus).

En l'absence de vote d'une Loi de finances, le débat d'orientations budgétaires s'appuie donc sur le projet de Loi de finances initialement proposé. Le budget sera modifié, si besoin, avant son vote si les éléments de la Loi de finances sont connus, ou par décision modificative, en fonction des décisions qui seront votées.

2.3 - Des finances publiques toujours dégradées

Un déficit parmi les plus hauts de la zone euro : 5,4 % en 2025 (moyenne de 3,1 % sur la zone euro) et 4,7 % prévus en 2026, avec un retour projeté à 3 % du PIB à l'horizon 2029, objectif ambitieux et qui sera difficile à atteindre.

Une dette de 114 % du PIB et qui continue à s'aggraver pour atteindre 4 000 Mds € à l'horizon 2028.

Dans ce contexte tendu, le PLF prévoit un effort d'une trentaine de milliards d'euros pour freiner la dérive des finances publiques, dont 17 Mds sur les dépenses de l'Etat qui baisseront (à l'exception de la défense) et près de 14 mds en recettes nouvelles. Le gouvernement ne relâche pas sa contrainte sur les collectivités, avec des efforts importants demandés.

L'atterrissage des discussions au parlement est méconnu à ce jour, mais les orientations gouvernementales appellent à la grande prudence.

3 - Le projet de loi de finances :

Le projet de loi de finances 2026 renforce donc la pression sur les collectivités, avec un effort national estimé entre 4,6 et 8 milliards d'euros.

Principales mesures :

- ✓ **Reconduction et révision du dispositif DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) **avec un montant doublé** (2 Mds € contre 1 Md € en 2025).
Le poids des communes est plus important (720 M€ soit 36 % contre 25 % en 2025).
Par ailleurs, les modalités de restitution des recettes ponctionnées évoluent : elles seront désormais restituées sur 5 ans (20% / an) au lieu de 3 ans pour le DILICO 2025.
Le seuil de remboursement évolue également passant de 90 % à 80 %. La fraction gardée par l'Etat pour abonder la péréquation entre collectivités passe ainsi de 10% à 20 %.
Enfin, le reversement des 80 % restants sera conditionné au respect d'une évolution maîtrisée des dépenses par rapport au PIB. Ainsi, en fonction de l'évolution, les versements seront variables dans la limite de 80 % voire nuls...
A noter néanmoins que ce dispositif concernerait un plus grand nombre de collectivités, les critères d'éligibilité étant revus.

- ✓ **Des dotations de fonctionnement en stagnation** : après 3 années de stagnation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit être stable en 2026, à périmètre constant avec une absence d'indexation sur l'inflation.
Reconduction du montant des dotations de péréquation de 2025 : hausse de la DSU (dotation de solidarité urbaine) de 140 M€ et de 150 M€ pour la DSR (dotation de solidarité rurale).
- ✓ **Des dotations d'investissement revues à la baisse (-152 M€), refondées et avec une éligibilité resserée**. Elles seront, par mesure de simplification, fusionnées sur un fond d'investissement pour les territoires (FIT) qui serait réservé aux collectivités rurales, d'outre-mer ou marquées par des difficultés urbaines (exclusion du dispositif pour de nombreuses collectivités).
Par ailleurs, le Fond vert, déjà diminué l'année dernière, est encore réduit de 500 M€, avec une enveloppe portée à 650 M€ contre 1,150 Mds € en 2025.
- ✓ **Des variables d'ajustement réduites de 527 M€**. La DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le FDTP (fonds départemental de la taxe professionnelle) seraient principalement touchés.
- ✓ **Des compensations d'exonérations fiscales en diminution** servant également de variable d'ajustement : la compensation versée par l'Etat pour l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels serait réduite d'environ 800 M€ (25%) et ramenée à son niveau de 2021, soit la fin de la compensation à l'euro près promise initialement.
- ✓ **Limitation de la croissance de la TVA** affectée aux collectivités territoriales.
- ✓ **Modification des modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement et une exclusion des dépenses de fonctionnement, ce qui permettrait d'économiser **700 millions d'euros**.
- ✓ **Gel des pensions de retraite et des prestations sociales, et stabilisation du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG** (soit une économie de 2,2 Mds €).
Suppression de 23 niches fiscales sur 474, **soit 5 Mds € d'économie**.
- ✓ **Suppression de 3 100 postes de fonctionnaires**.

Côté recettes :

- ✓ **Reconduction de moitié, à hauteur de 4 Mds €, de la contribution exceptionnelle et temporaire sur les bénéfices** (surtaxe sur les bénéfices) des plus grandes entreprises (environ 400 entreprises concernées).
- ✓ **Prolongation d'un an de la contribution temporaire et exceptionnelle sur les plus hauts revenus** ciblant les ménages dont le revenu de référence dépasse 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple.
- ✓ **Pas de revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu** sur l'inflation, conduisant des ménages à devenir imposables et d'autres à payer d'avantage d'impôt.
- ✓ **Suite de l'augmentation de la cotisation des employeurs à la retraite CNRACL** soit + 3 %.

Le budget 2026 des collectivités locales se prépare donc, à nouveau, dans un climat socio-économique tendu au niveau mondial, et un contexte national qui continue à être marqué par l'aggravation du déficit public, l'aggravation de la dette publique et l'instabilité politique.

Dans ce contexte tendu, et compte tenu des incertitudes et de l'instabilité évoquées, les collectivités restent fortement mises à contribution et doivent bâtir leur budget 2026 avec une forte contrainte et la plus grande prudence pour l'avenir.

II - La situation financière de Crolles : quelques éléments rétrospectifs et prospectifs

Le redressement des finances publiques reste toujours problématique comme vu dans la 1^{ère} partie, amenant à maintenir une gestion mesurée et vigilante.

L'évaluation / projection des recettes reste difficile tant les situations nationale et internationale sont mouvantes et peu prévisibles.

Le budget 2026 reste donc soumis à une forte pression.

La ville de Crolles poursuit une gestion saine de ses finances grâce aux efforts faits pour maintenir des marges de manœuvre permettant une offre de services de qualité sans alourdir la fiscalité et tout en restant ambitieux sur la réalisation des projets d'investissements prévus.

Cette approche budgétaire prudente est plus que jamais nécessaire afin d'éviter d'équilibrer les budgets par une hausse des taux d'imposition, une réduction de l'offre de services, ou la suppression de postes dans les effectifs.

Les informations financières fournies dans ce chapitre sont issues de la prospective présentée en commission finances, économie, commerce le 22/01/2026, avec des résultats provisoires pour 2025 en cours de vérification auprès du comptable. La prospective court jusqu'en 2028, compte tenu de la Programmation Pluriannuelle des Investissements dans sa version actuelle.

2-1 - Evolution des recettes / dépenses de fonctionnement et de l'épargne

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont connu une forte progression sur la période 2022-2025 passant de 16,9 M€ en 2022 à 20,3 M€ en 2025.

Cette progression importante s'explique par le dynamisme des bases fiscales (notamment extension de ST Microelectronics) et leur revalorisation importante indexée sur l'inflation, mais également par des recettes locatives nouvelles liées à l'acquisition de locaux commerciaux en entrée de ville.

Sur 2026-2028 celles-ci devraient se situer aux alentours de 20 M€ en 2026, 20,4 M€ en 2027 et 19,9 € en 2028, avec une estimation prudente des recettes fiscales 2026, en l'absence de notification.

Les mesures fiscales prévues par le projet de Loi de finances entraînent une diminution importante des recettes notamment fiscales et dotations, en 2026 (-1,2 M€).

- **La fiscalité directe**

En 2025, le produit des contributions directes et de compensation de taxe foncière (9 M€) représente plus de 44 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, le produit de la taxe sur le foncier bâti et l'allocation compensatrice correspondante représentent désormais 99% du montant global de la fiscalité directe, du fait de la réforme de la taxe d'habitation remplacée par la part départementale de taxe foncière bâtie.

A noter que le foncier bâti des entreprises représente près de 60 % du foncier bâti global.

L'évolution du produit fiscal direct prend en compte le maintien des taux d'imposition communaux.

Avec la réforme de la taxe d'habitation, la commune vote depuis 2021 un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties intégrant l'ex part départementale transférée à la commune. Ainsi, en 2021 le taux communal est passé de 20,92 % à 36,82 % sans augmentation pour le contribuable. Ce taux sera maintenu en 2026.

Le produit des contributions directes croît néanmoins du fait de la revalorisation annuelle des bases d'imposition par le Parlement et d'une croissance physique des biens imposés.

Pour 2026, la revalorisation forfaitaire par l'Etat, calculée d'après l'inflation constatée, sera de 0,9 % (1,7 % en 2025) puis, l'hypothèse prise en compte dans la prospective est de +1,4 % en 2027 et + 1,8 % en 2028 d'après les estimations.

- **L'attribution de compensation**

Le niveau de l'attribution de compensation versée par le Grésivaudan est projeté sur 2026-2028 à un niveau constant de 6,95 M€.

- **Les dotations / contributions / fonds nationaux**

L'effort de redressement des finances publiques et la difficulté de voter le projet de Loi de finances 2026 rendent la projection des recettes toujours très incertaine.

La **DCRTP du bloc communal** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : le projet de Loi de finances prévoit une minoration importante notamment sur le bloc communal (-128 M€ en 2026 contre -52 M€ en 2025). D'après les estimations, la DCRTP versée à Crolles serait annulée, soit une perte de recette de + de 300 k€.

Le **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) est maintenu en 2026 et jusqu'à 2028, à son niveau de 2025, soit 860 k€, mais l'évolution future dépendra des décisions qui seront prises par le Gouvernement.

La **DSR** (dotation de solidarité rurale) dont a bénéficié la commune entre 2018, 2020 et 2024 n'est pas prise en compte par mesure de prudence (88 k€ en 2024).

Depuis 2023, la commune bénéficie d'une **DSC** (dotation de solidarité communautaire) dont le montant est de 83 339 € (même niveau affiché sur 2026 à 2028). Cette recette est reconduite au même niveau.

Le dispositif DILICO : la contribution prélevée en 2025 au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes va être remboursée sur 3 ans à hauteur de 90 % soit 30 % / an de 2026 à 2028. Cela représente une recette de 85 550 € par an sur 2026-2028. Le dispositif étant reconduit en 2026 de nouvelles recettes sont également affichées sur 2027 et 2028, avec un remboursement moindre de 80 % du montant prélevé remboursé sur 5 ans, soit une recette supplémentaire de 62 080 € par an sur 2027-2031.

- **Les autres recettes**

Les autres recettes de fonctionnement (essentiellement paiement par les usagers d'une partie des coûts des services, recettes locatives, remboursements d'assurances et subventions) sont estimées à 3,47 M€ en 2026 (dont 726 k€ de recettes locatives), en hausse importante par rapport à 2025 du fait notamment de la prise en compte de recettes importantes liées à la coopération avec la Colombie. Hors coopération, les recettes sont stables par rapport à 2025. Sur 2027-2028 elles devraient se situer à environ 3,4 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 devraient être de l'ordre de 19,9 M€, puis progresser en 2027 (20,4 M€) pour se situer à nouveau à un niveau de 19,9 M€ en 2028.

Une forte incertitude continue néanmoins à peser sur les futures dotations versées par l'Etat, ce qui appelle à maintenir une grande prudence quant au niveau des dépenses de fonctionnement pour l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement ont pu être maîtrisées grâce au travail important mené ces dernières années afin de maîtriser leur évolution et garder de la capacité d'investissement, sans recourir à une hausse des taux de la fiscalité locale.

Elles sont en légère progression sur la période 2022-2023 passant de 14,4 M€ à 15 M€, essentiellement expliqué par la hausse du coût de l'énergie et l'inflation.

Sur 2024 et 2025, elles connaissent une progression importante, passant à 16 M€ en 2024 et 16,8 M€ en 2025.

Une grande partie de cette progression s'explique, comme pour les recettes, par la prise en compte de dépenses liées à la coopération (399 k€ en 2024 et 474 k€ en 2025). La mise en place du dispositif DILICO en 2025 explique également la progression importante entre 2024 et 2025 (250 k€ prévus au BP 2025 à ce titre).

Hors coopération et DILICO, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 15,7 M€ en 2024 à 16 M€ en 2025.

En 2026, elles devraient être stables et se situer à environ 16,7 M€ soit - 86 k€ par rapport au budget 2025.

Hors coopération et DILICO, elles sont même en diminution de -174 k€ passant de 16 M€ en 2025 à 15,9 M€ en 2026.

Sur 2027-2028, les dépenses de fonctionnement devraient se situer à un niveau similaire, entre 16,6 et 16,7 M€.

Pour 2026-2027-2028, les hypothèses d'évolution retenues sont :

- Pour les dépenses de personnel, -0,5 % en 2026 par rapport au BP 2025, puis + 2 % les années suivantes, liés notamment à l'évolution GVT (glissement vieillesse technicité).
- Les autres dépenses de fonctionnement sont prévues stables
- Le niveau de contribution à l'effort de redressement des finances publiques est incertain et dépend des décisions prises par l'Etat. Cette contribution est affichée à un niveau constant, soit 164 400 €, mais incertain.
- La contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est également affichée à son niveau de 2025 (384 k€), avec la même incertitude que la contribution à l'effort de redressement.
- La nouvelle contribution mise en place par la loi de finances (Dilico) est reconduite en 2026 avec une augmentation. Elle est estimée à 388 K€ pour Crolles. Cette dépense n'est pas reconduite sur 2027 et 2028, mais il n'est pas exclu que le dispositif perdure...
- Les intérêts de la dette sont en petite diminution en 2027 passant de 209 K€ en 2026 à 203 K€ en 2027, puis augmentent un peu en 2028 (219 k€) du fait d'un nouvel emprunt envisagé en 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de personnel	8 486 000	8 560 000	9 130 000	9 471 215	9 425 275	9 613 781	9 806 056
Autres charges	5 096 825	5 441 730	5 677 670	5 832 655	5 729 555	5 800 000	5 800 000
dépenses liées à la coopération	38 000	68 745	399 350	473 915	423 655	391 830	371 830
FPIC	411 550	406 750	390 000	378 000	384 500	384 500	384 500
Contribution à l'effort de redresst	164 400	164 400	164 400	164 400	164 400	164 400	164 400
Dispositif Dilico				250 000	388 000	0	0
Intérêts de la dette	217 400	353 700	306 425	240 540	208 900	203 000	219 000
	14 414 175	14 995 325	16 067 845	16 810 725	16 724 285	16 557 511	16 745 786

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient ainsi passer de 16,7 M€ en 2026 à 16,6 M€ en 2027, puis 16,7 M€ en 2028, soit une hypothèse de stabilité sur la période.

L'épargne : évolution toujours favorable

L'effort nécessaire de diminution des dépenses de fonctionnement, mené depuis quelques années, a permis de maintenir un niveau d'épargne nette très acceptable qui se situe entre 1 M€ et 2,6 M€ sur la période 2022-2025.

L'épargne progresse notablement en 2024 du fait de recettes fiscales et recettes locatives plus importantes.

En 2026, elle devrait se situer à près de 2,3 M€ et augmenter un peu 2027 (2,9 M€) puis passer à 2,1 M€ en 2028.

Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute compris entre 8 et 15 % des recettes de fonctionnement est satisfaisant. La commune se situe à 16 % en 2026.

Il est toutefois indispensable de continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et de poursuivre la recherche de recettes supplémentaires (notamment de subventions), afin de maintenir un niveau d'épargne nette suffisant, car les incertitudes pour les années à venir appellent toujours à la plus grande prudence.

2-2 - Evolution des recettes et dépenses d'investissement

Des recettes d'investissement variables et aléatoires

Elles sont constituées essentiellement du FCTVA (fonds de compensation pour la TVA), du produit de la Taxe d'Aménagement (TA), de subventions et d'éventuels produits de cessions foncières.

Les montants du FCTVA et du produit des taxes d'aménagement sont aléatoires car ils dépendent, pour le FCTVA, des dépenses d'investissement réalisées les années antérieures, et, pour la TA, des permis de construire constatés.

Sur la période 2022-2025, ces recettes, hors emprunt, varient entre 7,1 M€ (dont emprunt de 5,8 M€ pour l'acquisition de locaux commerciaux) en 2022 et 2,4 M€ en 2025.

Pour rappel, fin 2025, plus de la moitié du placement fait en 2012 à Caisse des Dépôts et Consignation (chèque de 4,897 M€) à l'encaissement imposé d'un prêt contracté en 2000) reste consignée, soit 4,897 M€.

Ce montant disponible permettra de financer, sur la période, les investissements inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

La prospective prévoit ainsi une déconsignation de ces fonds sur 2026-2027.

Des dépenses d'équipement toujours importantes

Hors dépenses financières (dette essentiellement), les dépenses d'équipement sont passées de 17,9 M€ en 2022 à 12,16 M€ au BP 2025 et restent d'un niveau important.

Evolution prévisionnelle de la capacité de financement

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
recettes réelles de fonctionnement	16 883 080	19 203 810	21 002 860	20 306 325	19 944 155	20 424 692	19 871 862
dépenses réelles de fonctionnement	14 414 175	14 995 325	16 067 845	16 810 725	16 724 285	16 557 511	16 745 786
épargne brute	2 468 905	4 208 485	4 935 015	3 495 600	3 219 870	3 867 181	3 126 076
Investissement							
remboursement dette	1 385 000	1 410 800	1 160 400	903 750	933 800	965 300	1 066 000
épargne nette	1 083 905	2 797 685	3 774 615	2 591 850	2 286 070	2 901 881	2 060 076
rembt de cautions et d'avances sur marchés	10 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
recettes d'investissement	7 160 992	4 260 270	2 395 685	2 397 545	1 954 844	1 400 000	1 250 000
emprunt sur investissements 2022	1 330 681						
emprunt	4 500 000					1 295 946	1 313 812
déconsignation de recettes placées	0	1 399 310	1 421 618	2 487 890	2 593 309	2 303 691	
fond de roulement	3 840 674	2 984 718	3 934 230	4 696 427	3 660 000	311 570	316 112
Capacité de financement	17 905 753	11 435 483	11 519 648	12 167 212	10 494 223	8 213 088	4 940 000

La capacité d'investissement reste importante en 2026 (10,5 M€) même si elle diminue de 1,67 M€ par rapport au budget 2025, avec recours à une déconsignation partielle (2,6 M€).

Elle diminue fortement à partir de 2027 se situant à environ 8,2 M€ en 2027 et 4,9 M€ en 2028 (comprenant une déconsignation de 2,3 M€ + un emprunt de 1,3 M€ en 2027 et un emprunt de 1,3 M€ en 2028).

Ces montants sont susceptibles d'être réajustés par la suite, en fonction des réalisations faites, des actualisations de la prospective, et d'éventuels projets nouveaux.

2-3 - La dette

La dette est composée, au 01/01/2026, de 4 emprunts représentant un encours de dette de 8,4 M€ dont :

- 6,2 M€ (74 %) sur 3 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler)) 2 Banque Postale et 1 Crédit Agricole
- 2,2 M€ (26 %) sur 1 prêt à taux révisable indexé sur l'Euribor 6 mois (Crédit Foncier) classé 1A sur la charte Gissler

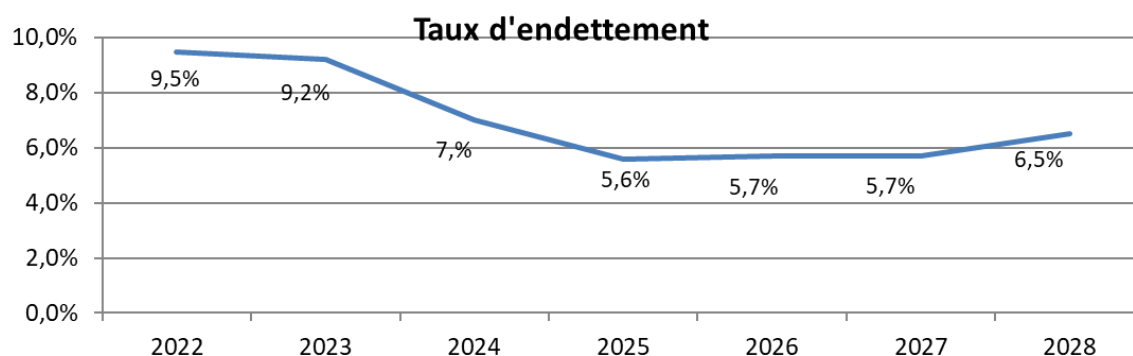
La dette est donc intégralement sécurisée avec 100 % de la dette classée 1A.

L'annuité de la dette (intérêts + remboursement du capital) se situe à un niveau d'environ 1,16 M€ en 2026 pour se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2031 puis diminuer fortement à partir de 2032 du fait du remboursement de 2 emprunts.

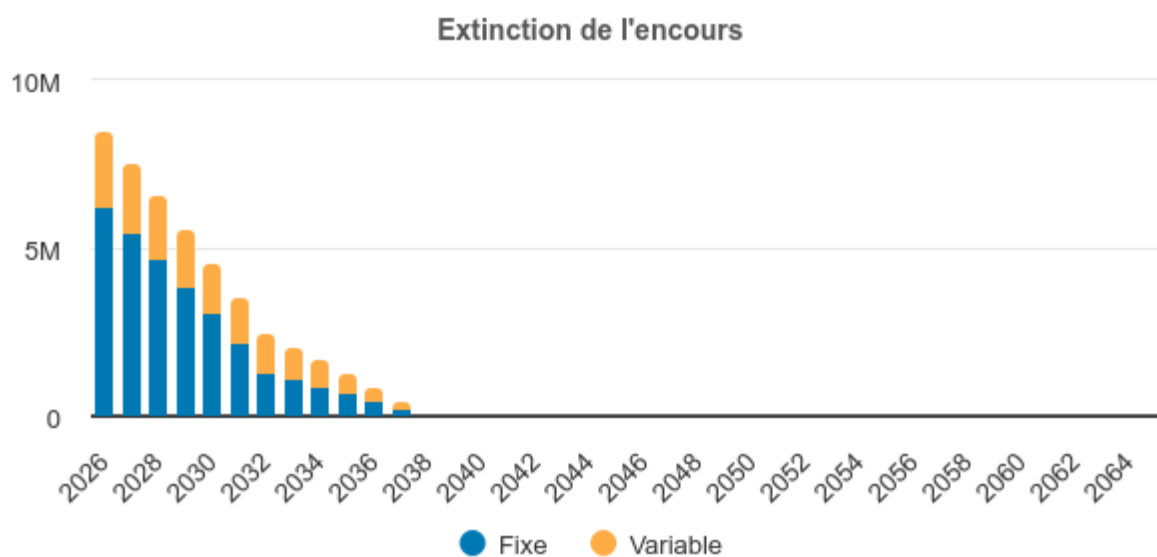
L'annuité passe à 0,4 M€ en 2032 sur 2 emprunts courant jusqu'à 2037.

Le taux d'endettement est estimé à 5,7 % en 2026 et 2027 , puis à 6,5 % en projection 2028.

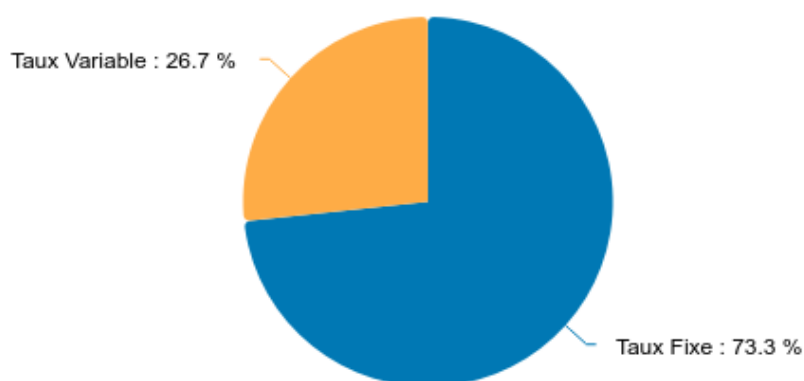
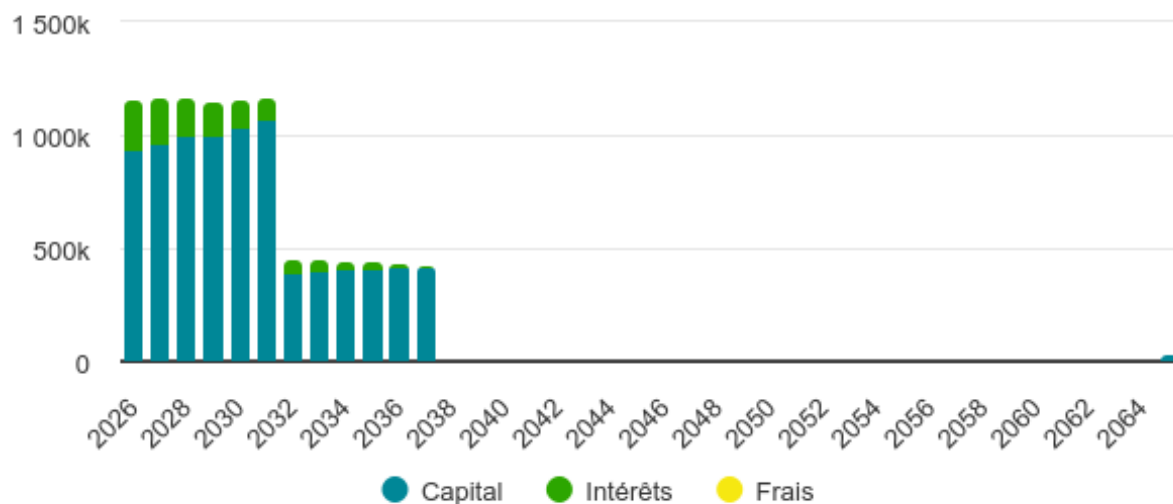
Cela laisse encore à la commune une capacité à recourir à l'emprunt sur des financements futurs.



Le ratio de désendettement (nombre d'années pour se désendetter en utilisant toute l'épargne brute disponible) est de 2,6 années au 01/01/2026.



Evolution de l'annuité



Une dette sécurisée et saine : le niveau d'endettement reste raisonnable et stable sur la période à venir ce qui donne à la commune une capacité à recourir à l'emprunt sur le futur si besoin, pour financer ses investissements

3 - Les orientations budgétaires

3-1 - Rappel des axes stratégiques budgétaires sur le mandat :

- **Préserver les marges de manœuvre existantes** par une maîtrise voire réduction des charges de fonctionnement (sans pour autant réduire la qualité des services) et un maintien d'un niveau suffisant de recettes
- **Dégager une capacité d'investissement suffisante** (à minima épargne nette de 800 000 € / an env.) pour assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics.
- **Prioriser les investissements et privilégier ceux qui visent à réduire les charges de fonctionnement**
- **Ne pas accroître la fiscalité des ménages** (maintien des taux communaux)
- **Ne recourir à l'emprunt que si nécessaire mais en maîtrisant le niveau d'endettement** (taux d'endettement inférieur à 10%)

3-2 - Orientations politiques et budgétaires pour 2026

Les orientations pour 2026 sont dans la même lignée que les orientations pour 2025 :

- **Un maintien des dépenses de fonctionnement hors RH au niveau du BP 2025 (hors dépenses exceptionnelles ou réinscription de dépenses à arbitrer) permettant une évolution toujours maîtrisée des dépenses de fonctionnement avec la même qualité de services**

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient être relativement stables (en petite diminution de 86 k€ globalement).

A périmètre égal, en neutralisant les dépenses liées à la coopération et au dispositif DILICO, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 174 k€, passant de 16 M€ à 15,9 M€.

- **Dépenses RH** : poursuivre la réflexion sur les pistes d'économies possibles et l'optimisation des dépenses

- **Taux d'impositions maintenus sur la part communale**

Les taux communaux sont reconduits à l'identique en 2026.

Rappel des taux : 11,73 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) 36,82 %, pour la taxe foncière sur le foncier bâti et 61,11 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti

- **Politique tarifaire**

Les tarifs appliqués dans les services seront, dans la mesure du possible, maintenus à leur niveau actuel et prendront en compte l'inflation, si besoin.

- **Subventions aux associations :**

Stabilité des enveloppes allouées pour les subventions aux associations, hormis pour le CCAS. L'examen du bilan des associations et notamment de leurs fonds propres continue à être pris en compte pour l'étude des demandes de subventions.

- **Plafonnement à 1 M€ des dépenses d'investissement liées à la maintenance et au renouvellement du patrimoine (hors achats de véhicules).**

- **Une épargne nette d'au moins 800 000 €**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la progression des recettes permettent d'avoir une épargne nette 2026 d'environ 2,3 M€ permettant de financer les investissements de base prévus dans la PPI ainsi qu'une partie des nouveaux projets.

• **Recours à la déconsignation pour financer les investissements 2025 :**

Fin 2025, plus de la moitié du placement fait en 2012 à Caisse des dépôt et consignation (effectué suite à l'encaissement imposé d'un prêt contracté en 2000) restait consignée, soit 4,897 M€. Ce montant disponible permettra de financer une partie des investissements inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

La déconsignation partielle prévue en 2026 devrait être de l'ordre de 2,6 M€, ce qui laisse un disponible d'environ 2,3 M€ pour les futurs investissements.

• **Poursuite de la recherche active de financements pour les investissements :**

Ces recettes doivent continuer à être sollicitées.

• **Identification et maîtrise des charges de fonctionnement nouvelles sur nouveaux investissements**

4 - Grandes masses prévisionnelles pour 2026 compte tenu de ces orientations

Grandes masses prévisionnelles 2026 (en M€)

Recettes Fonctionnement

Fiscalité / compensation	16,4 M€
TF (dont ex TH) et alloc compensatrices / TF	8,12
AC	6,95
FNGIR	0,86
Droits de mutation	0,45
Dot, subv, produits services et	
Autres recettes :	3,5 M€

= 19,9 M€

Exced fonct.2025 (après affectation) 1,7 M€

= 21,6 M€

Dépenses Fonctionnement

Personnel	9,42 M€
Autres charges	6,15 M€
FPIC	0,38 M€
Contrib effort de redress.	0,16 M€
DILICO	0,39 M€
Intérêts de la dette	0,21 M€

= 16,7 M€

(prélèvement global = environ 4,9 M€) **= 21,6 M€**

Recettes d'investissement

FCTVA, TA, subv. cessions	2 M€
Prélèvement (dont amort)	4,9 M€
Déconsignation	2,6 M€

Affectation résultat fonct 6,8 M€

= 16,3 M€

Dépenses d'investissement

Remb. capital dette + cautions	0,94 M€
--------------------------------	---------

Investissements (dont RAR) 10,5 M€

Projets en AP-CP (en cours ou prévus)	3,36
Maintenance Patrimoine et Matériels	1,27
Travaux et Acquisitions	2,97
Restes à réaliser 2025	2,88

Résultat 2025 4,83 M€

= 16,3 M€

8

N.B. : ces montants sont provisoires et feront l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget primitif.

4-1 - Recettes de fonctionnement 2026

Les recettes liées à la fiscalité directe et indirecte représenteront **environ 16,4 M€** (contre 17,6 M€ en 2025) dont :

- 8,12 M€ pour les impôts locaux directs ou indirects (TH, TFB, TFNB, allocations compensatrices)
- 6,95 M€ d'attribution de compensation versée par la communauté de communes (fiscalité économique indirecte)
- 0,86 M€ pour le FNGIR
- 0,45 M€ prévus pour les droits de mutation

Les autres recettes (produits des services et dotations/subventions) devraient être de l'ordre de 3,5 M€.

Les recettes fiscales globales connaissent une diminution importante (-1,2 M€) du fait de diminution de la compensation de taxe foncière sur l'exonération de 50% bases fiscales des établissements industriels (- 900 K€) et de la disparition pour Crolles de la recette de DC RTP (-300 K€).

Globalement, **les recettes réelles de fonctionnement** mentionnées ci-dessus devraient être de l'ordre de **19,9 M€** (20,3 M€ au budget primitif 2025). A ces 19,9 M€ s'ajoutera un excédent de fonctionnement estimé à 1,7 M€ après affectation d'une partie pour financer des dépenses d'investissement, et quelques écritures d'ordre mineures, soit un total de recettes de 21,6 M€.

4-2 - Dépenses de fonctionnement 2026

Le poste des **charges de personnel** est estimé à **9,42 M€**, soit une dépense en petite diminution par rapport au BP 2025 (- 45 k€).

Ces dépenses intègrent, en plus du glissement vieillesse technicité classique, l'augmentation du taux de la CNRACL, la prise en compte en année pleine de recrutements faits en 2025 et des nouveaux recrutements indispensables (notamment un poste de policier municipal et une assistante juridique).

Les **autres charges** devraient représenter près de **5,8 M€ en diminution par rapport au BP 2025 (-103 k€)**, auxquelles s'ajoutent les dépenses liées à la coopération (424 k€).

Elles intègrent les charges à caractère général et, notamment, les subventions aux associations et les dispositifs d'aide aux activités pour les jeunes et les adultes.

La dépense liée au prélèvement du **FPIC** est estimée à **384 k€** (même montant que celui payé en 2025).

La **contribution à l'effort de redressement** des finances publiques est prévue au même montant qu'en 2025, soit **164 k€**.

Le dispositif **DILICO** mis en place en 2025 et reconduit en 2026 devrait représenter pour Crolles une contribution de **388 k€**.

Les **intérêts de la dette** représentent **209 k€** en légère diminution (240 k€ en 2025).

Globalement, **les dépenses réelles de fonctionnement** (y compris intérêts de la dette) devraient être de l'ordre de **16,7 M€** (budget primitif 2025 : 16,8 M€) soit une petite diminution par rapport au budget primitif 2025 (-86 k€). Mais, à périmètre égal en neutralisant les dépenses liées à la coopération et au DILICO, la diminution serait plus importante (-174 K€).

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) devrait être de l'ordre de **3,2 M€** (3,5 M€ au BP 2025).

L'épargne nette (épargne brute - remboursement de la dette) devrait être de l'ordre de 2,3 M€ (2,6 M€ au BP 2025).

4-3 - Les investissements 2026

Les recettes d'investissement sont estimées à ce jour à **2 M€** (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions) en prenant en compte les restes à réaliser de 2025. Elles prennent en compte notamment des subventions importantes (917 k€), le remboursement de TVA (784 k€) et les taxes d'urbanisme (250 k€).

L'ensemble, auquel s'ajoutent l'épargne et l'excédent antérieur, amène à une **capacité de financement**, après remboursement de la dette (934 k€) **d'environ 7,9 M€ qui est insuffisante pour financer les investissements prévus en 2026 (dont restes à réaliser de 2025) à hauteur de 10,5 M€.**

Il est donc prévu d'avoir recours, à hauteur d'environ 2,6 M€, à la déconsignation des fonds placés auprès de la Caisse des Dépôts et consignation, pour financer les investissements prévus sur la PPI.

L'amélioration énergétique et environnementale représente toujours une part importante des investissements prévus.

Ainsi, 2,3 M€ des investissements, sont consacrés à cette thématique, dont :

✓ **Poursuite amélioration énergétique des bât communaux et éclairage public**

1,6 M€ en 2026 puis 1,2 M€ sur 2027-2028, avec notamment la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public et du relamping sur les bâtiments communaux, et les travaux de la verrière du gymnase de la Marelle.

A noter, une enveloppe de 50 k€ pour lancer la réflexion sur le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et une enveloppe de 30 k€ pour lancer l'étude sur le réseau de chaleur de la mairie (1 M€ prévus en 2026).

✓ **Cadre de vie : 0,7 M€ avec les restes à réaliser de 2025**

Dont **251 k€ sur les aménagements / réfections d'espaces jardins et espaces verts natures** (reprise placette rue du 8 mai 45, poursuite de l'opération « planter un arbre », déminéralisation parking Belledonne, allée des Charmanches, parking Clapisses, parking boulodrome).

Dont **431 k€ sur les déplacements doux** dont notamment fin trottoirs et stationnements + espaces verts rue des Bécasses, continuité piétonne rue Léo Lagrange et rue de la Torsade, amélioration visibilité traversée piétonne avenue A Croizat, rue Léo Lagrange partie haute entre RD 1090 et rue H Berlioz, éclairage cheminement Léo Lagrange entre parking et gymnase, éclairage de 4 passages piétons rue du Verger à rue du Lac

Les dépenses en matière d'équipements sportifs restent également importantes en 2026 et représentent 1,8 M€ consacrés essentiellement à la poursuite de la réfection des terrains de foot (1 M€), à la fin de la couverture de 2 courts de tennis (236 k€ de reports de crédits 2025), à la suite du ravalement de la façade du gymnase Bolès (95 k€), à la reprise complète de la toiture du boulodrome avec pose de photovoltaïque (220 k€), à la pose d'écrans dans les gymnases Léo Lagrange et Bolès (20 k€) et à la reprise de l'enrobé + pose d'une résine sur le court d'entraînement du tennis (26 k€).

A noter le lancement d'un projet important, pour la construction de nouveaux vestiaires pour le foot, soit 144 k€ en 2026 pour la définition du programme et lancement des études, puis 1,26 M€ sur 2027-2028 pour les travaux.

La remise en état des ponts se poursuit avec une enveloppe conséquente de 241 k€ (puis 300 k€ sur 2027 et 2028).

L'aménagement d'un futur espace de santé représente une dépense de 720 K€ en 2026 puis 2,4 M€ sur 2027-2028.

La requalification des espaces publics du secteur de la mairie est également un projet d'envergure qui va être lancé. 30k€ sont prévus en 2026 pour des études, puis 830 € K€ en 2027-2028 pour des travaux sur la maison Genoulaz.

Autre projet d'envergure, **l'aménagement d'un restaurant bistronomique** sur l'emplacement de la maison Pradourat, soit 60 K€ en 2026 pour lancer la maîtrise d'œuvre, puis 800 k€ en 2027 pour les travaux.

Des travaux sur les anciennes digues pare-bloc sont également prévus : ils concernent la digue de la Vachère avec 60 K€ prévus en 2026 pour lancer les études, puis 720 k€ de travaux en 2027.

Des travaux importants sont prévus pour **créer un terminal de restauration scolaire et une salle périscolaire**, soit 150 K€ en 2026 et 1 M€ en 2027.

A noter enfin, les **travaux sur la nouvelle cuisine centrale**, suite à l'incendie de janvier 2025, avec 60 k€ prévus en 2026 pour la maîtrise d'œuvre et travaux de décontamination, puis 600 k€ en 2027.

Le reste des investissements prévus se décline en :

- Suite des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics (35 k€)
- Suite sécurisation des bâtiments communaux (213 k€ avec notamment la poursuite de la mise en place de la vidéoprotection).
- Maintenance du patrimoine et renouvellement du matériel (1,7 M€ avec les restes à réaliser 2025 et dont véhicules)
- **Aménagements de voiries et réseaux pour un montant global de 600 k€**, aménagement rue de la Cascade entre rue du Brocey et rue de la Perrade, avec élargissement du trottoir et mini giratoire (200 k€), aménagement rue P Fort partie haute (90 k€), pose d'un garde-corps + travaux sur enrobés chemin des Bergers (24 k€), remplacement terre pierre de la plaine (75 k€), suite d'installation de point d'apport volontaire (50 k€ + reports 2025), éclairage et parking provisoire 8 places rue Mounier (26 k€), mise en place porte automatique + reprise intérieur WC public de l'église (20 k€), aménagement jardin du souvenir cimetière (11 k€ de report 2025).
- **Dépenses liées aux bâtiments communaux et patrimoine bâti pour un montant global de 1,27 M€**, dont notamment changement des dossiers de sièges de l'espace P Jargot 80 k€, suite réaménagement intérieur du Projo 18 k€, travaux sur groupes scolaire et terminaux de restauration 219 k€ (dont aménagement de locaux sécurisés pour vélos et trottinettes 80 k€, déminéralisation et plantations école Belledonne 75 k€, modification stationnement et pistes cycles groupe scolaire Ardillais Chartreuse 25 k€, pose de ventilateurs plafond dans chaque terminal de restauration 30 k€, poursuite aménagements mairie dans le cadre de Qualiville (34 k€ avec les reports 2025), étude pour rénovation mairie 30 k€, travaux moulin (208 k€ avec les reports 2025), diagnostic avant travaux église / cure 30 k€, remplacement de la toiture du Perchoir 520 k€, travaux sur logements communaux 62 k€, travaux sur ateliers relais (46 k€ avec les reports 2025), changement sonorisation salle festive 5 k€.
- **Réaménagement des espaces publics 379 k€** dont 264 k€ de crédits 2025 reportés pour acquisition de la maison Lanza, 107 k€ de crédits 2025 reportés pour la rénovation de la maison Pradourat.
- 612 k€ réinscrits pour l'achat d'un entrepôt
- La suite du budget participatif (76 k€ dont 12 k€ de crédits nouveaux pour projet cinéma et 64 k€ de reports sur crédits 2025).
- Une enveloppe de 30 k€ pour soutenir les ravalements de façades faits par les particuliers
- Une enveloppe de 20 k€ pour acquisition de terrains sur emplacements réservés

Le programme global d'investissements (dont restes à réaliser de 2025) est ainsi prévu à 10,5 M€ (dont 7,6 M€ de dépenses nouvelles ou réinscrites et 2,9 M€ de reports 2025 sur des dépenses engagées) financés en partie par 2,6 M€ pris sur les 4,9 M€ fonds restant consignés à la Caisse des dépôts et consignations. 2,3 M€ restent ainsi disponibles et permettront de financer les investissements 2027-2028.

En conclusion :

Un budget toujours prudent mais ambitieux avec :

Des dépenses de fonctionnement 2026 maîtrisée et même en légère diminution.

Des recettes de fonctionnement 2026 qui diminuent du fait des mesures prévues par la Loi de finances (notamment baisse des recettes fiscales et des dotations, de près de 1,2 M€).

Une capacité à investir qui reste malgré tout importante en 2026 grâce à une épargne qui se maintient à un bon niveau, mais qui nécessite le recours à la déconsignation partielle des fonds placés à la Caisse des dépôts et consignation.

Un endettement maîtrisé et sain qui laisse des marges pour l'avenir.